



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suspension des revalorisations conventionnelles des kinésithérapeutes

Question écrite n° 8146

Texte de la question

Mme Sophie Pantel appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la suspension des revalorisations conventionnelles des kinésithérapeutes, suite aux conclusions du Comité d'alerte sur l'objectif national d'assurance maladie (ONDAM) du 18 juin 2025. Alors que ces revalorisations prévues au 1er juillet 2025, négociées après de nombreuses contreparties de la profession, devaient compenser en partie la baisse du pouvoir d'achat des kinésithérapeutes qui s'effondre depuis 10 ans, elles sont aujourd'hui suspendues en raison de dépassements budgétaires résultant principalement des déficits hospitaliers et de la dynamique des indemnités journalières. Or la profession, contrainte par d'importantes mesures conventionnelles d'ores et déjà appliquées, n'est pas responsable du dépassement de l'ONDAM. Au regard de cette situation, elle lui demande de préciser quelles mesures il envisage pour garantir l'application rapide de ces revalorisations et pour réviser un dispositif de suspension qui pénalise des professionnels de santé respectueux de leurs engagements conventionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Pantel](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8146

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2025